



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-58578>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **25-58578**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20004312300013

**Ville :** AURAY CEDEX

**Code postal :** 56404

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 56

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

**Identifiant interne de la consultation :** AQTA\_mapa\_2025\_016

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Monsieur le Président

**Adresse mail du contact :** Marches.publics@auray-quiberon.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 297291869

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Une lettre de candidature avec identification du candidat (formulaire DC1 ou forme libre) En cas de groupement, les candidatures seront présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande publique et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; cas visés dans le formulaire DC1 édité par la direction des affaires

juridiques du ministère de l'économie et des finances accessible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Toutefois, conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur n'exigera que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public qu'il justifie ne pas relever d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché. - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ; - La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Dans la mesure où ils sont nécessaires à l'appréciation de la capacité économique et financière des candidats, le pouvoir adjudicateur exige les renseignements ou documents justificatifs suivants : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessus, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Dans la mesure où ils sont nécessaires à l'appréciation des capacités techniques et professionnelles des candidats, le pouvoir adjudicateur exige les renseignements ou documents suivants : - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 30/06/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Bons de commande émis par les services de la Communauté de communes, au fur et à mesure de l'apparition des besoins.

**Critères d'attribution** : Valeur technique de l'offre sur 40 points / prix des travaux sur 60 points

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Accord-cadre à bons de commande de travaux pour la réhabilitation du chemin de Kerudo sur les communes de Brec'h et d'Auray.

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45233161

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Les travaux objet du présent accord-cadre portent sur des travaux pour la réhabilitation du chemin de Kérudo à destination des piétons et cyclistes dans le cadre d'un accord-cadre s'exécutant au moyen de l'émission de bons de commandes. Les travaux ne sont pas divisés en tranches. Le marché est considéré, au sens des dispositions des articles R2162-2 alinéa 2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, comme un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant au moyen de l'émission de bons de commande auprès du titulaire, au fur et à mesure de l'apparition des besoins. L'accord-cadre est conclu pour une durée de 36 mois, à compter de sa notification. Il ne pourra pas être reconduit. Les travaux sont susceptibles de varier, sur la durée de

l'accord-cadre soit 36 mois, dans les limites suivantes : - Montant minimum : Pas de montant minimum,  
- Montant maximum : 300 000 euro(s) HT.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Chemin de Kerudo à la limite entre les communes de Brec'h et d'Auray. Les lieux précis d'exécution des travaux seront définis dans les bons de commande.

**Durée du marché (en mois) :** 36

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Accord-cadre de travaux s'exécutant au moyen de l'émission de bons de commande engagé selon la procédure adaptée dans le cadre des articles L 2123-1, R 2123-1 1°, L2125-1-1°, R2162-2 alinéa 2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique (CCP). Une visite des sites par les candidats est fortement recommandée avant de remettre leur offre. Les candidats intéressés devront se rendre seuls sur site. Les candidats seront réputés connaître parfaitement les lieux, s'être entourés de tous les renseignements nécessaires, et avoir vu et jugé sous leur seule responsabilité, toutes les sujétions éventuelles, utiles à l'exécution des travaux. Négociation : Cf article 4.1.2 du règlement particulier de la consultation. Le contenu des pièces relatives à la candidature dont la production est exigée est précisé à l'article 3.2 du règlement particulier de la consultation. Le contenu des pièces relatives à l'offre dont la production est exigée est précisé à l'article 7.2 du règlement particulier de la consultation. Retrait du dossier de consultation uniquement sur la plateforme de dématérialisation accessible de la manière suivante : Url : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>. Conditions de transmission des offres : le pouvoir adjudicateur impose l'envoi des offres par voie électronique sur la plateforme : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> (Cf. Article 5 du RPC). Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416 , 35 044 Rennes Cedex (téléphone : 02 23 21 28 28, télécopie : 02 99 63 56 84). Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr) adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 23/05/2025